



PLAN DE FORMATION

Grimpe et déplacement dans l'arbre - 8 personnes

Objectifs théoriques :

- **Connaître** la réglementation en vigueur et les règles de sécurité.
- **Analyser** les risques de chutes selon la configuration du site et du travail à effectuer.
- **Savoir** s'auto-évacuer, et gérer les nœuds autobloquants.
- **Acquérir** les différentes techniques d'utilisation des équipements en toute sécurité.
- **Maîtriser** les déplacements dans l'arbre en assurant sa sécurité.

Public concerné : Toutes personnes amenées à accéder et à travailler en hauteur dans les arbres (hommes de pied, arboristes etc...)

Durée de la formation : 35 heures soit 5 jours

Coût de la formation : 28,29€/heure/participant.

Montant exonéré de TVA selon l'article 261.4.4a du CGI.

Pré-requis :

- Être majeur (dérogation par responsable légal possible pour un apprenti mineur)
- Savoir lire, écrire, compter
- Être reconnu apte médicalement
- Être formé et habilité à travailler en hauteur

Moyens pédagogiques :



...

Méthodes pédagogiques :

La pratique se déroulera soit sur un chantier type de l'entreprise de préférence, soit sur un site arboré.





Délivrance d'un VISA d'aptitude au format PDF en cas de réussite à la formation.

Les intervenants acquerront le réflexe sécurité et les savoir-faire indispensables aux techniques de grimpe et de déplacement dans l'arbre.

Les conducteurs **de travaux** acquerront **les savoirs nécessaires à l'élaboration des documents obligatoires** à transmettre à l'entreprise utilisatrice : plan de prévention, PPSPS, ou PGC.

Ils seront **sensibilisés aux différentes solutions préventives et techniques ainsi qu'aux différents modes opératoires** à mettre en œuvre tant pour la réalisation d'un chantier que pour l'intervention d'une possible évacuation.

Ils seront en mesure de s'assurer du respect des modes opératoires et de la bonne pratique individuels lors de l'utilisation des EPI.

Les **responsables de l'entreprise** auront pleinement connaissance de leurs **obligations et de leurs responsabilités** envers leurs employés et en cas d'accident. Ils seront également **sensibilisés aux différentes solutions préventives et techniques ainsi qu'aux différents modes opératoires** pour une meilleure communication avec leurs équipes notamment lors de la remontée d'informations.

Équipement nécessaire : chaque membre du groupe d'apprenants est tenu de disposer de ses Equipements de Protection Individuelle normés et en bon état, personnels ou fournis par l'employeur à savoir : Chaussure de sécurité EN 20345 et pantalon de travail.

Les apprenants peuvent apporter leurs propres Equipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur.

Le reste du matériel pourra être fourni par l'ANTICHUTE FT.

Déroulé pédagogique :

Jour 1 : 7 heures

- Présentation stagiaires/formateur
- Test de niveaux de connaissances et d'aptitudes
- Les textes réglementaires - Obligations des employeurs et des salariés.
- Mise en œuvre générale Ancrage – Liaison antichute – Harnais
- Présentation des équipements autorisés, vérification avant emploi.





- Mise en place du harnais avec le bon réglage.
- Familiarisation avec le matériel.
- Réalisation de nœuds autobloquants.
- Les postures.
- Les techniques de travail et d'installation dans les arbres.
- Les points d'ancrages.

Jour 2 (7 heures)

- Rappels de la veille
- Les techniques d'ascension
- Présentation des évolutions
- Le SRT (le travail sur corde simple)
- Mise en pratique des éléments vu le matin même

Jour 3 (7 heures)

- Rappels des éléments vu les jours précédents
- Mise en pratique
- Évaluation afin de connaître les points à revoir

Jour 4 (7 heures)

- Mise à niveau des points à revoir
- Le déplacement dans les arbres
- Mise en situation d'examen

Jour 5 (7 heures)

- Mise en œuvre des secours
- Rappel sur le déclenchement des secours
- Analyse de la situation
- Techniques d'évacuation
- Approche et sécurisation de la victime
- Descente de la victime

Jour 6 (7 heures)

- Rappels des jours précédents



L'ANTICHUTE FT

- Journée d'évaluation
- Synthèse du stage
- Questionnaire de satisfaction

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ANTICHUTE FT – SARL au capital de 6000€
Centre de formation agréé N°98970316497
1A rue Louis Jessu - 97490 Sainte-Clotilde
SIRET : 49796904800022 - APE : 85591
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR68497969048